



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ATMOSPHERES 53
Association Loi 1901
12 Rue Guimond des Riveries
53100 – MAYENNE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ATMOSPHERES 53

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

À l'Assemblée Générale de l'association ATMOSPHERES 53,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. RELATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Administrateurs concernés :

Madame Magali D'ARGENTRE, Monsieur Gérard DUJARRIER, Monsieur Benoît LION.

Objet : Subvention allouée par le Conseil Départemental de la Mayenne

La subvention allouée par le Département de la Mayenne, au titre de l'exercice, s'élève à 170 000 euros :

- 49 000 euros sur l'exercice, pour l'organisation du Festival « Les Reflets » ;
- 78 000 euros sur l'exercice, pour la mise en œuvre enrichie du dispositif « Collège au Cinéma » ;
- 43 000 euros pour des actions au sein du Département (la sensibilisation au cinéma du public dans toute sa diversité ; la mise en réseau des salles rurales du Département, la diffusion, dans les salles de cinéma de la Mayenne, des œuvres cinématographiques et audiovisuelles subventionnées par le Conseil Départemental ; la bonne articulation de son projet avec le schéma culturel départemental ; le rayonnement de ses actions et la visibilité du partenariat avec le Département ; la valorisation des projets de création cinématographique et audiovisuelle menés sur le Département).

2. RELATION AVEC LA VILLE DE LAVAL

Administrateur concerné : Monsieur Bruno FLECHARD.

Objet : Convention d'objectifs et de moyens

Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Laval et l'association ATMOSPHERES 53.

Au titre de l'exercice 2022, une subvention de 25 000 euros a été attribuée à l'association ATMOSPHERES 53 pour son fonctionnement.

3. RELATION AVEC MAYENNE COMMUNAUTE

Administrateur concerné : Monsieur Tony BONNET.

Objet : Subvention allouée par Mayenne Communauté

Le montant de la subvention allouée par Mayenne Communauté, au titre de l'exercice, s'élève à 30 000 euros.

4. RELATION AVEC LA SASU CINETHIQUE

Administratrice concernée : Madame Laurence COLINEAUX-MARSAC

Objet : Convention de mise à disposition de personnel

Une convention de mise à disposition de personnel a été signée le 1^{er} novembre 2016, entre la société CINETHIQUE et l'association ATMOSPHERES 53.

L'association ATMOSPHERES 53 refacture au coût réel, à la société CINETHIQUE, la mise à disposition des salariés.

Sur l'exercice 2022, le produit se référant à celle-ci s'élève à 28 253 euros.

Fait à Laval, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT



Olivier BOISSARD
Associé